

	Plateau technique de Cytométrie et Tri cellulaire	
	Règlement Intérieur	

Ce règlement établit la bonne utilisation des services offerts par le plateau technique de cytométrie et tri cellulaire du CRCT.

LISTE DU MATERIEL DISPONIBLE SUR LE PLATEAU DE CYTOMETRIE

- Cytomètres conventionnels :
 - MACSQuant 10 (Miltenyi Biotec)
 - MACSQuant VYB (Miltenyi Biotec)
 - LSRII (BD Biosciences)
 - Fortessa X20 (BD Biosciences)
- Cytomètre spectral : Aurora (Cytek)
- Trieurs cellulaires :
 - Melody (BD Biosciences)
 - Aria Fusion (BD Biosciences)

1 - ACCES AU PLATEAU DE CYTOMETRIE

Les personnes souhaitant utiliser les appareils du plateau doivent au préalable contacter les personnels du service et compléter la "fiche utilisateur".

7h30-	9h-17h30	17h30-19h30
Accès en autonomie		
Formations, assistance...		

➤ Cytomètres analyseurs en libre-service

Chaque nouvel utilisateur devra être initialement formé par le personnel du service sur le(s) système(s) qu'il souhaite utiliser. Cette formation est obligatoire.

Après formation et mise en autonomie, l'utilisateur pourra accéder au planning de réservation et gérer lui-même son compte (modification, suppression des réservations...).

Dans le cas d'un besoin d'assistance, il est impératif de contacter le personnel du plateau avant de se réserver en ligne.

Les réservations se font sur le site <https://crct-grr Inserm.lan> L'utilisateur doit choisir la ressource, préciser l'heure de début de réservation ainsi que sa durée. La durée maximale de réservation est fixée à 3 heures par jour (entre 9h00 et 17h00). En cas de besoin supplémentaire, l'utilisateur doit utiliser les appareils en tout début de journée ou en fin de journée. En cas d'utilisation soutenue de l'appareil, contacter les responsables du plateau.

A chaque fin de séance, l'utilisateur devra remplir la fiche de Suivi Utilisateur posée à côté de l'appareil en indiquant son nom, prénom, laboratoire et la durée d'utilisation du système.

La facturation sera établie à partir des heures réservées sur le planning informatique. En cas de modification de la durée effective de la séance (diminution ou prolongation de la séance) l'utilisateur doit en informer le personnel du plateau pour que cette modification soit reportée sur le planning.

Les utilisateurs extérieurs au CRCT n'ayant pas accès au planning de réservation doivent contacter les responsables du plateau.

➤ **Trieurs de cellules (Melody et Aria fusion)**

Il est impératif de prendre rendez-vous avec les responsables pour discuter du projet et établir le planning de réservation.

Le trieur cellulaire Melody peut être utilisé en autonomie après avoir suivi une formation obligatoire. Après mise en autonomie, l'utilisateur pourra accéder au planning de réservation et gérer lui-même son compte comme décrit précédemment.

Le trieur Aria fusion n'est pas en libre-service, il est sous la responsabilité du personnel du plateau qui gère le planning de réservation.

Chaque utilisateur s'engage à respecter le protocole de préparation des échantillons à trier. **Toute annulation d'expérience de tri doit être signalée le plus tôt possible ; un désistement la veille ou le jour même fera l'objet d'une facturation de 1 heure par demi-journée.**

2 - EXTINCTION ET NETTOYAGE DES APPAREILS

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à suivre les protocoles de lavage indiqués à côté de chaque appareil. Le changement du liquide de gaine et le changement des bidons de déchets sont des tâches qui incombent à tous les utilisateurs. Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse l'appareil en fin de séance. Le dernier utilisateur de la journée devra éteindre le système selon le protocole indiqué pour chaque appareil.

3 - ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement aux personnels tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement d'un appareil, bouchage, problème informatique...).

4 - HYGIENE ET SECURITE

Les utilisateurs doivent fournir toutes les informations sur les échantillons quant aux risques éventuels tant pour les manipulateurs que pour le matériel (pathogènes, virus...).

Le plateau se réserve le droit de ne pas réaliser un projet si les échantillons présentent des risques.

5 - GESTION DES DONNEES

Les données sont sous la responsabilité de chaque utilisateur, le plateau n'assure pas leur stockage. Chaque utilisateur dispose d'une semaine pour récupérer et effacer ses données des appareils pour ne

pas saturer le système informatique. Passé ce délai, le personnel du plateau se donne le droit de supprimer les données si l'utilisateur ne l'a pas fait.

La récupération des données passe obligatoirement par l'utilisation du serveur crct-share. L'utilisation de clés USB est proscrite.

Pour les utilisateurs du CRCT, les données doivent être transférées dans l'espace du serveur propre à chaque équipe (\\CRCT-share\CRCTXX).

Pour les utilisateurs extérieurs n'ayant pas accès au serveur CRCT-share, le personnel du plateau transmet, à la demande, les données via FileSender.

6 - PUBLICATIONS

Conformément à la charte du Pôle technologique du CRCT, les utilisateurs s'engagent à citer le plateau soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer le personnel du plateau en co-auteurs selon leur implication dans le projet. **Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées aux ingénieurs du plateau.**

Les responsables du plateau se réservent le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en cas de non-respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Plateau technique de Cytométrie et Tri cellulaire

Manon Farcé

manon.farce@Inserm.fr

Tél : 05.82.74.16.01